

CONSTRUISONS
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX
DE DEMAIN

Réunion publique 25 novembre 2022

Déroulement de la présentation

1/ La démarche d'élaboration du projet

2/ Un PLUi pour un projet de territoire

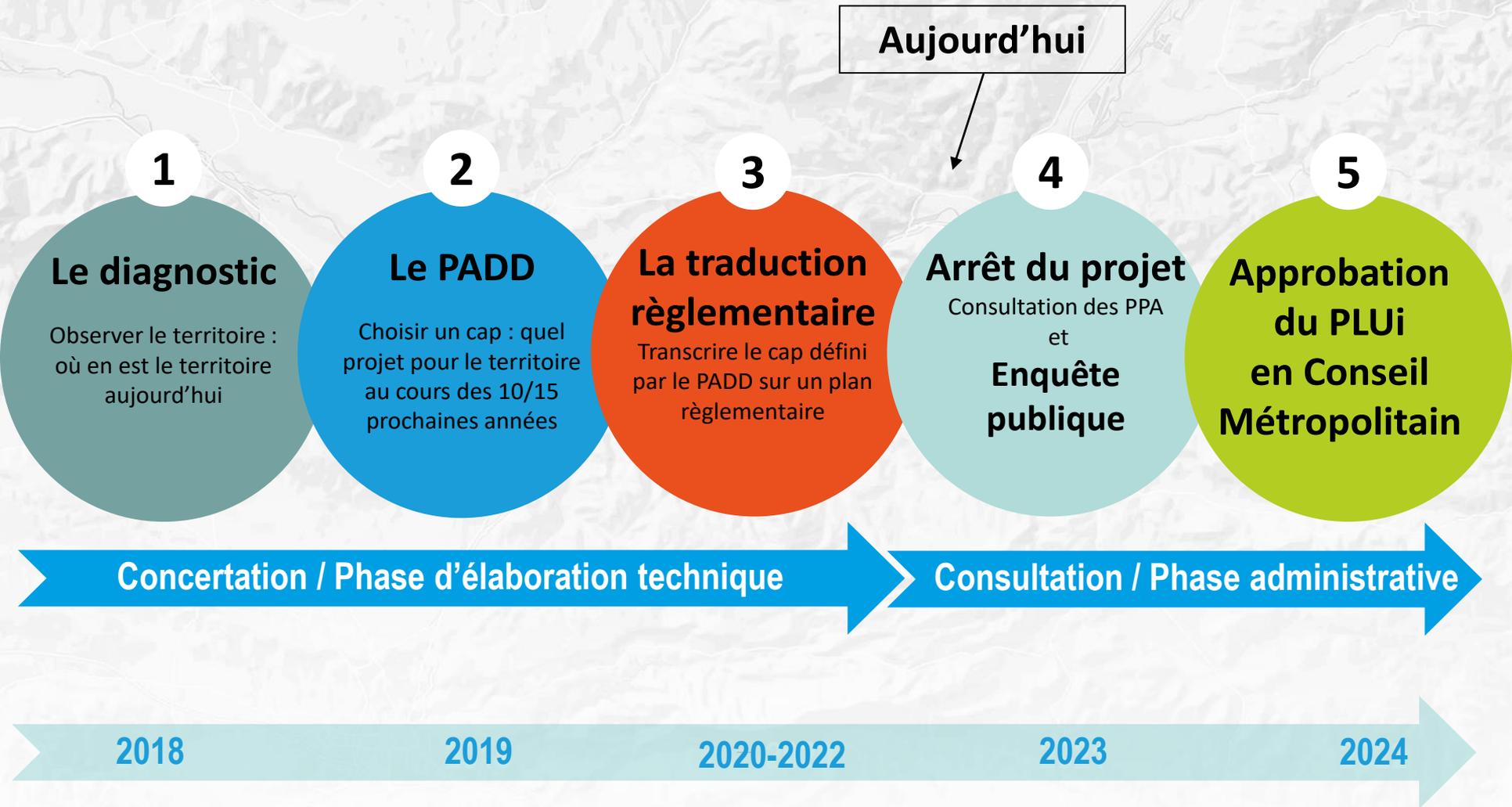
3/ Le projet aixois dans le PLUi

4/ Le zonage simplifié et la traduction réglementaire

1

La démarche
d'élaboration du PLUi

→ Le déroulement de la démarche et le calendrier



Une structure identique à celle d'un PLU communal 1 PLUi pour 36 communes

1

Le RAPPORT DE PRÉSENTATION

État des lieux, mise en évidence des enjeux
justification des choix retenus et évaluation
environnementale

2

Le PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le projet du territoire pour répondre aux enjeux

3

Les ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Définissent les principes d'aménagement

4

Le RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE

Définit les règles en matière de construction
selon l'usage des sols

Un zonage et un seul
règlement pour les 36
communes du Pays d'Aix

2

Un **PLUi** pour un
PROJET de **TERRITOIRE**

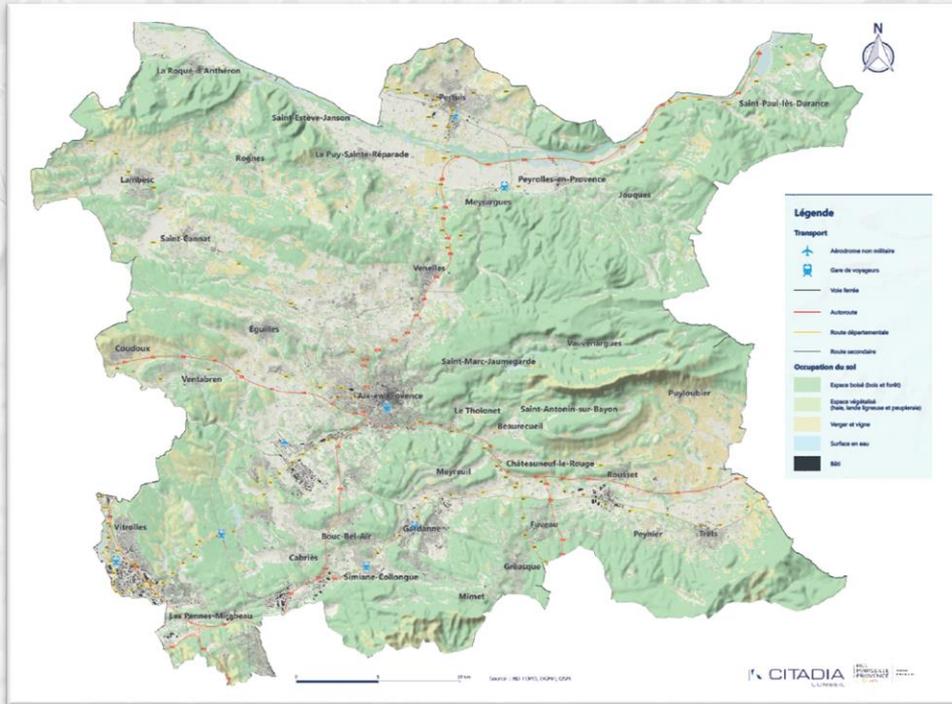


Le contexte métropolitain





Le Pays d'Aix en chiffres



400 000 habitants
(21% de la Métropole)



195 000 logements
(21% de la Métropole)



188 000 emplois
(24% de la Métropole)



+0,5%
de croissance démographique/an
INSEE 2018



25% de l'accroissement de **POPULATION** de la Métropole

24% de la production de **LOGEMENTS** de la Métropole

59% de la production **d'EMPLOIS** de la Métropole

Flux 2013/2018

Projet de développement du Pays d'Aix à l'horizon 2035

Croissance production d'emplois : $\pm +1\%$



2000 Emplois/an

Croissance démographique : $\pm +0,6\%$



2500 Logements/an



Consommation d'espaces

85,5 ha/an jusqu'en 2031
et 43 ha/an jusqu'en 2035

**Soit 50% de
diminution par
rapport à 2012-2021**

Objectif total 1026 ha à l'horizon 2035

La traduction du projet dans le PLUi

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

**3
OAP
thématiques**

- Ressources, paysages et biodiversité
- Santé et bien-être au quotidien
- Attractivité pour demain

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

**5 OAP
secteurs
stratégiques**

- Axe Aix - Vitrolles
- Haute vallée de l'Arc
- Plan de Campagne
- Val de Durance
- Grand Site Concors Sainte-Victoire

Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

**36 OAP
communales**

Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

Règlement

Zonage / CES / hauteur / risques / mixité sociale

Compatibilité

Conformité

4 typologies d'OAP

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

**3
OAP
thématiques**

- **Ressources, paysages et biodiversité**
- **Santé et bien-être au quotidien**
- **Attractivité pour demain**

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

5 OAP secteurs stratégiques

- **Axe Aix - Vitrolles**
- **Grand site Concors Sainte-Victoire**
- **Haute vallée de l'Arc**
- **Plan de Campagne**
- **Val de Durance**

Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

36 OAP communales

Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

Les 3 piliers du projet de territoire déclinés dans les OAP thématiques sous le prisme de la résilience



OAP RESSOURCES, PAYSAGES et BIODIVERSITE

Agir en faveur de la biodiversité

Protéger les paysages de la campagne provençale

Requalifier les paysages du quotidien

Gérer durablement les ressources de la construction



OAP SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN

Mieux se protéger face aux nuisances, risques et pollutions

Rendre la ville perméable

Concevoir des bâtiments agréables à vivre

Aménager des espaces partagés de qualité



OAP ATTRACTIVITÉ POUR DEMAIN

Soutenir les activités vecteur de rayonnement

Maintenir le haut niveau de croissance économique

Faciliter les déplacements métropolitains

La traduction du projet dans le PLUi

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

**3
OAP
thématiques**

- Ressources, paysages et biodiversité
- Santé et bien-être au quotidien
- Attractivité pour demain

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

**5 OAP
secteurs
stratégiques**

- Axe Aix - Vitrolles
- Haute vallée de l'Arc
- Plan de Campagne
- Val de Durance
- Grand Site Concors Sainte-Victoire

Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

**36 OAP
communales**

Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

Règlement

Zonage / CES / hauteur / risques / mixité sociale

Compatibilité

Conformité

4 typologies d'OAP

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

3
OAP
thématiques

- Santé et bien-être au quotidien
- Ressources et paysages
- Attractivité pour demain

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

5 OAP secteurs
stratégiques

- Axe Aix - Vitrolles
- Haute vallée de l'Arc
- Plan de Campagne
- Val de Durance
- Grand Site Concors Sainte-Victoire

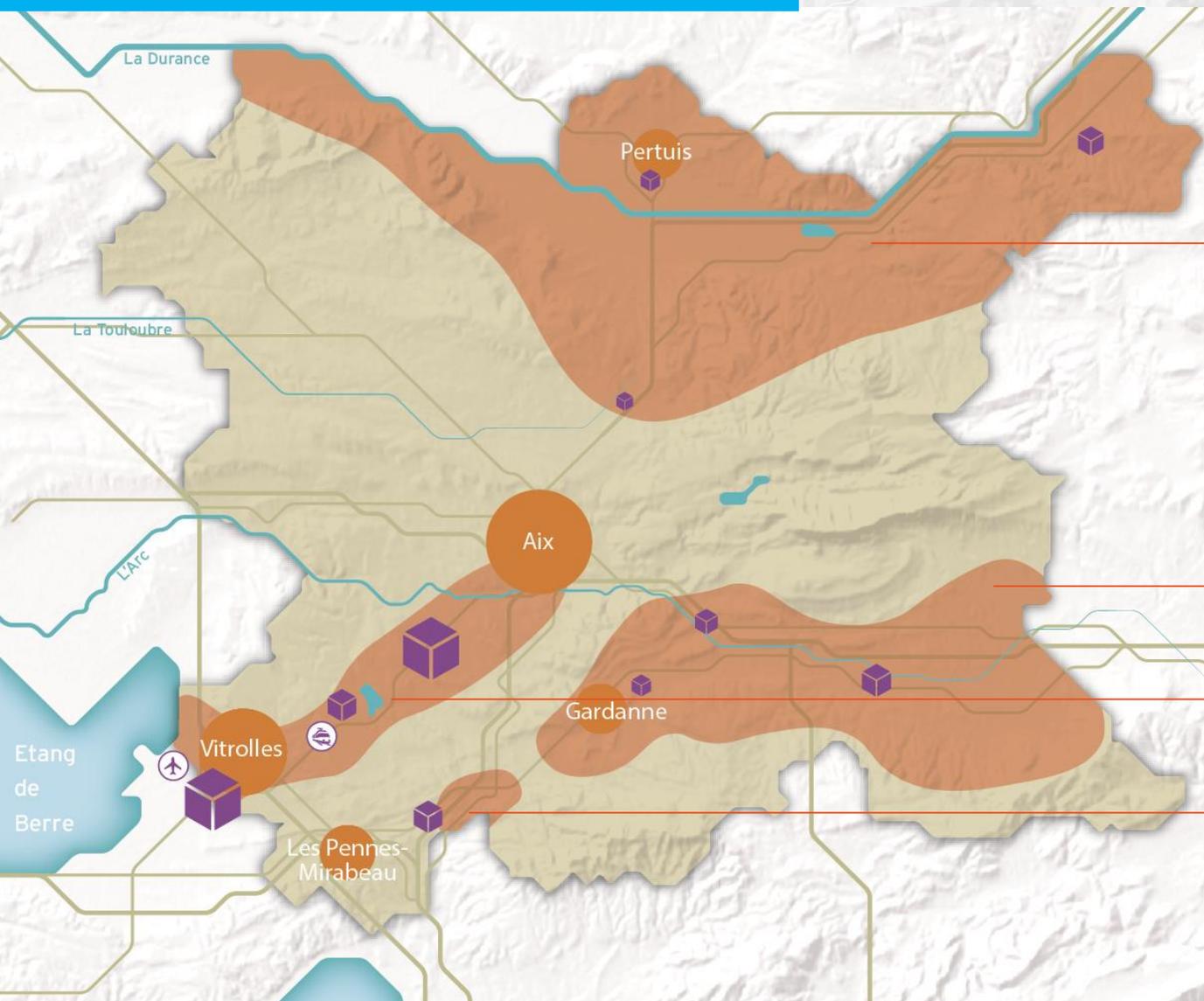
Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

36 OAP communales

Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

Des secteurs stratégiques



**4 secteurs cumulant
des enjeux diversifiés**

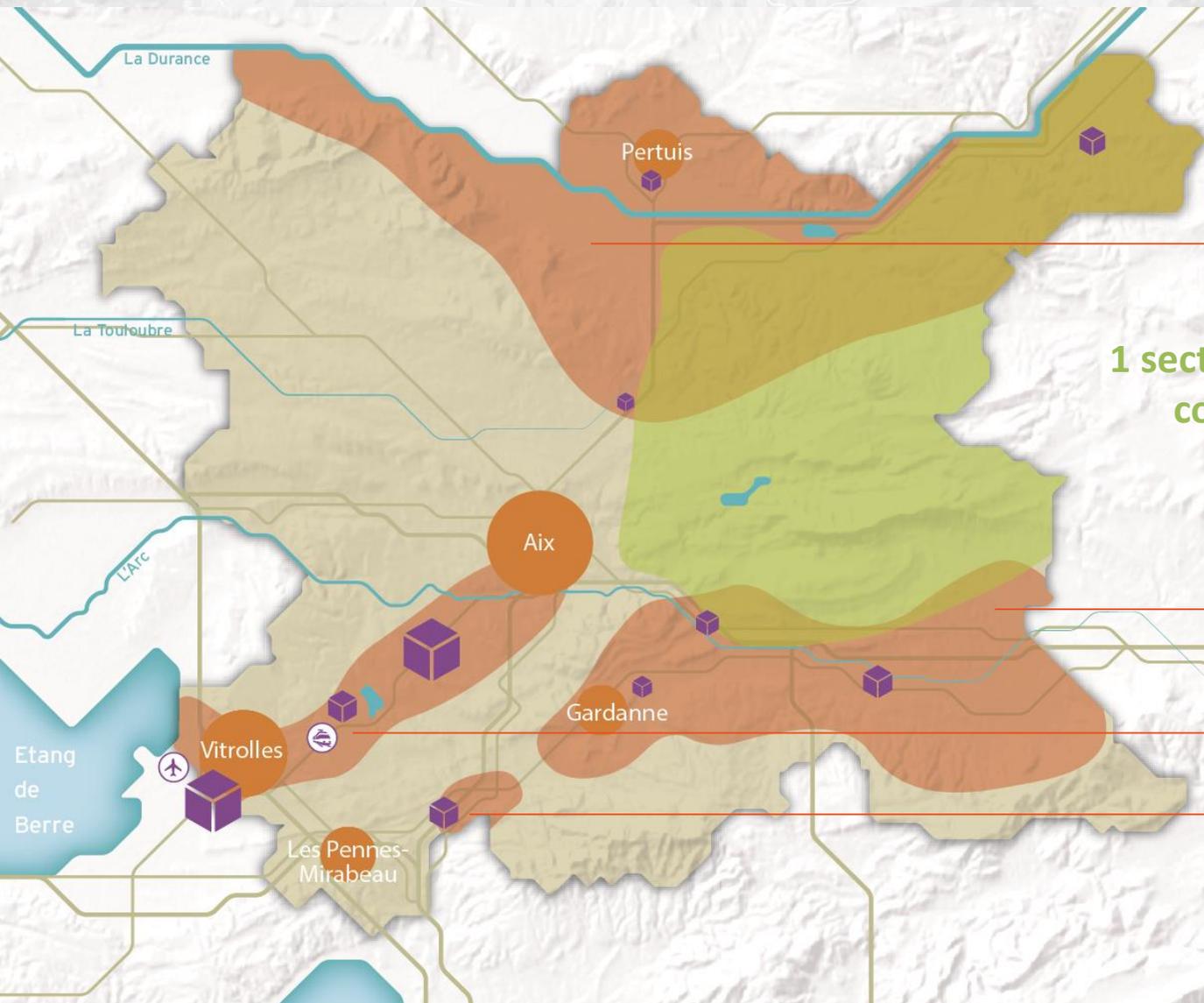
Val de Durance

Haute vallée de l'Arc

Axe Aix - Vitrolles

Plan de Campagne

Des secteurs stratégiques



**4 secteurs cumulant
des enjeux diversifiés**

Val de Durance

**1 secteur aux enjeux spécifiques
correspondant au Grand Site
Concors Sainte-Victoire**

Haute vallée de l'Arc

Axe Aix - Vitrolles

Plan de Campagne

Affirmer le développement équilibré de l'axe Aix - Vitrolles dans une ambition métropolitaine

Pérenniser le cadre naturel et agricole de l'axe

Maintenir le rôle de moteur économique métropolitain de l'axe

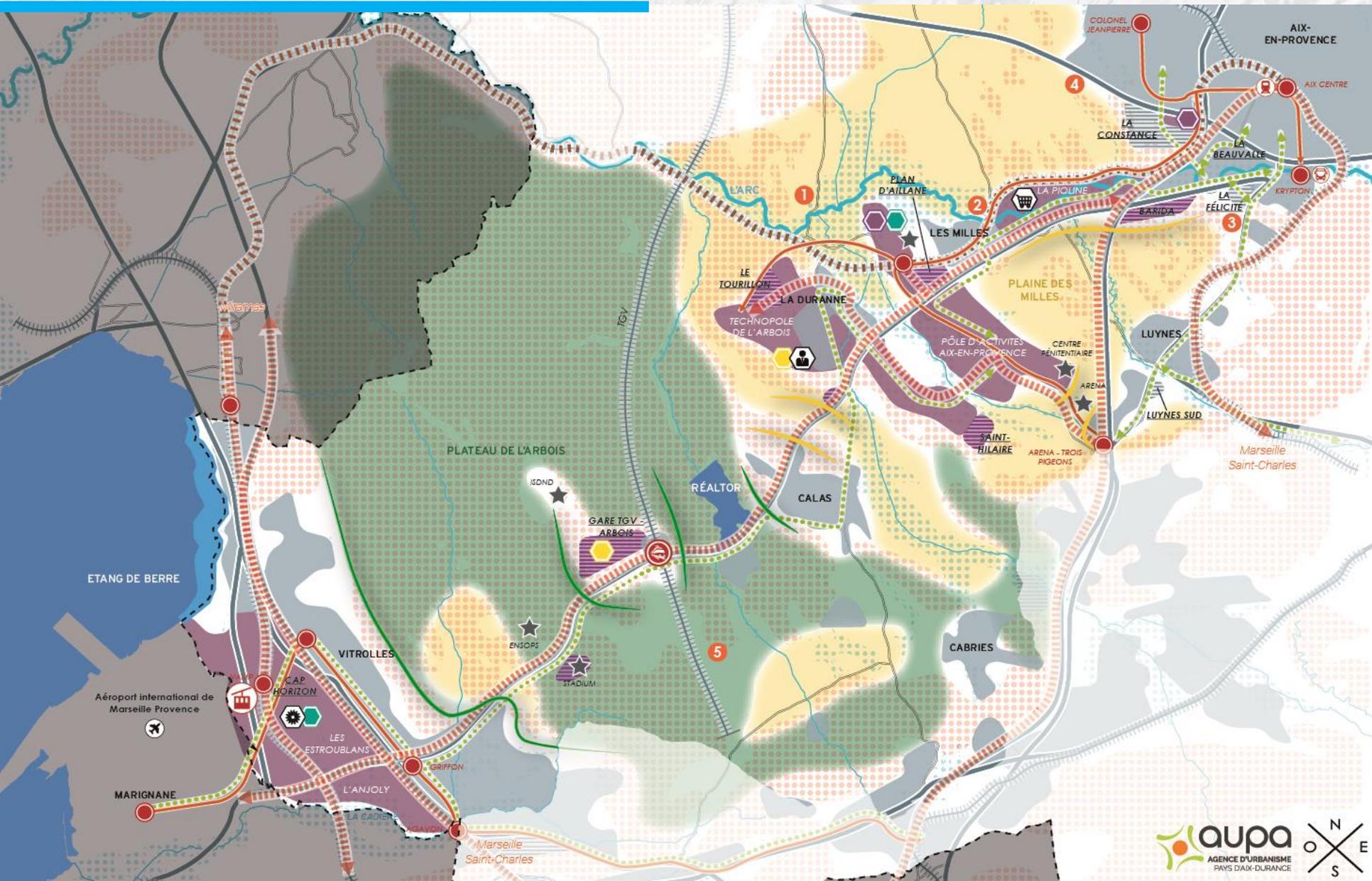
Améliorer l'accessibilité du pôle d'activité, notamment au profit des transports collectifs (Aix-centre / Plan d'Aillane)

→ Assurer un meilleur équilibre économique au sein de la ville-centre

→ Valoriser le plateau de l'Arbois en prenant en compte sa multifonctionnalité

→ Conforter le rôle stratégique du secteur aéroportuaire

L'Axe Aix - Vitrolles



La traduction du projet dans le PLUi

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

**3
OAP
thématiques**

- Ressources, paysages et biodiversité
- Santé et bien-être au quotidien
- Attractivité pour demain

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

**5 OAP
secteurs
stratégiques**

- Axe Aix - Vitrolles
- Haute vallée de l'Arc
- Plan de Campagne
- Val de Durance
- Grand Site Concors Sainte-Victoire

Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

**36 OAP
communales**

Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

Règlement

**Zonage / CES / hauteur / risques /
mixité sociale**

Compatibilité

Conformité

4 typologies d'OAP

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

**3
OAP
thématiques**

- Santé et bien-être au quotidien
- Ressources et paysages
- Attractivité pour demain

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

**5 OAP secteurs
stratégiques**

- Axe Aix - Vitrolles
- Grand site Concors Sainte-Victoire
- Haute vallée de l'Arc
- Plan de Campagne
- Val de Durance

Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

36 OAP communales

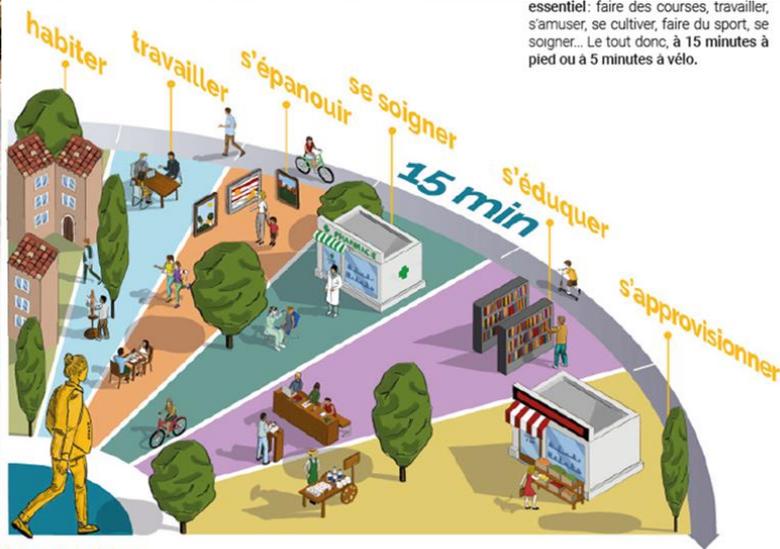
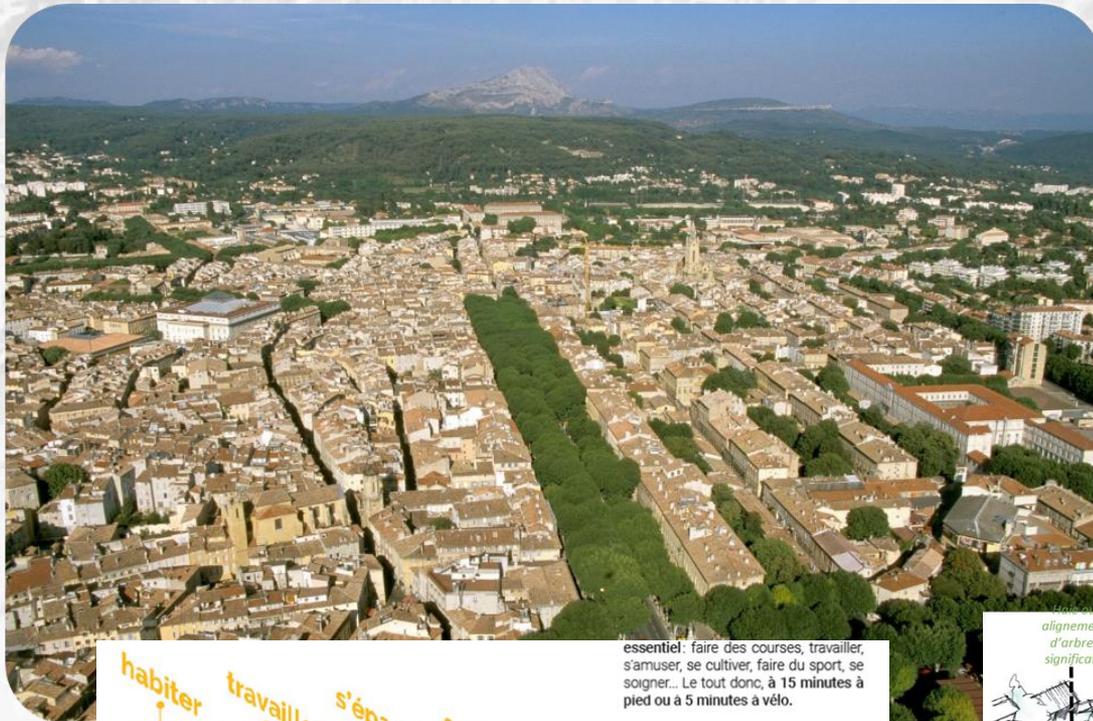
Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

3

Le projet aixois
dans le **PLUi**

Le projet aixois dans le PLUi



essentiel : faire des courses, travailler, s'amuser, se cultiver, faire du sport, se soigner... Le tout donc, à 15 minutes à pied ou à 5 minutes à vélo.

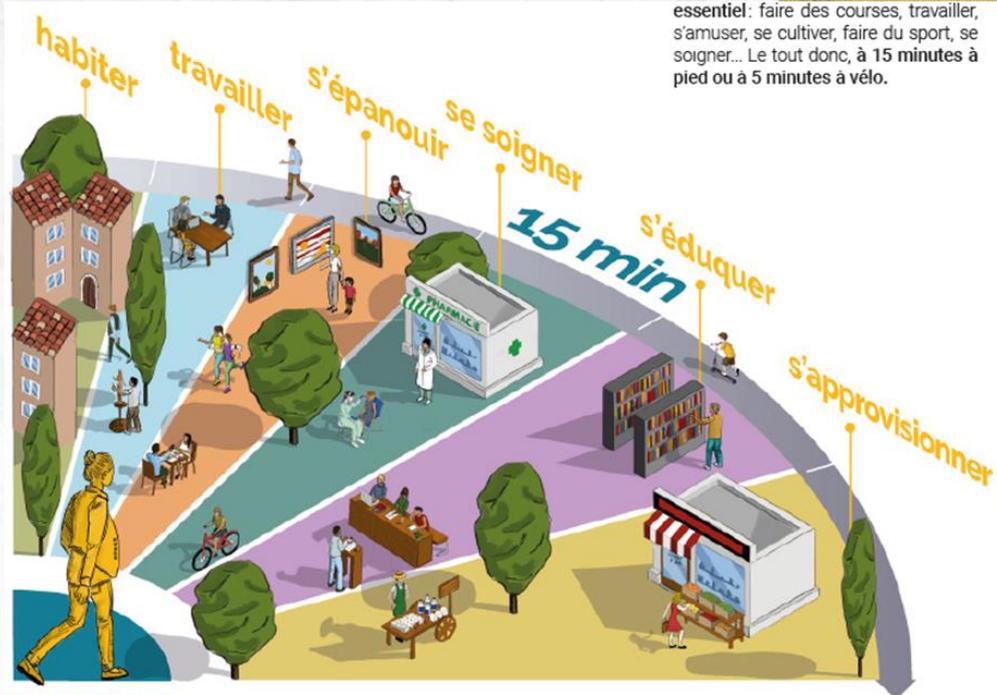


..... La richesse environnementale comme héritage à léguer aux générations futures

- Préserver la grande campagne aixoise, les espaces naturels et agricoles, les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue qui forment l'écrin paysager d'Aix
- Maintenir le potentiel cultivable des sols et développer une agriculture périurbaine de qualité
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain

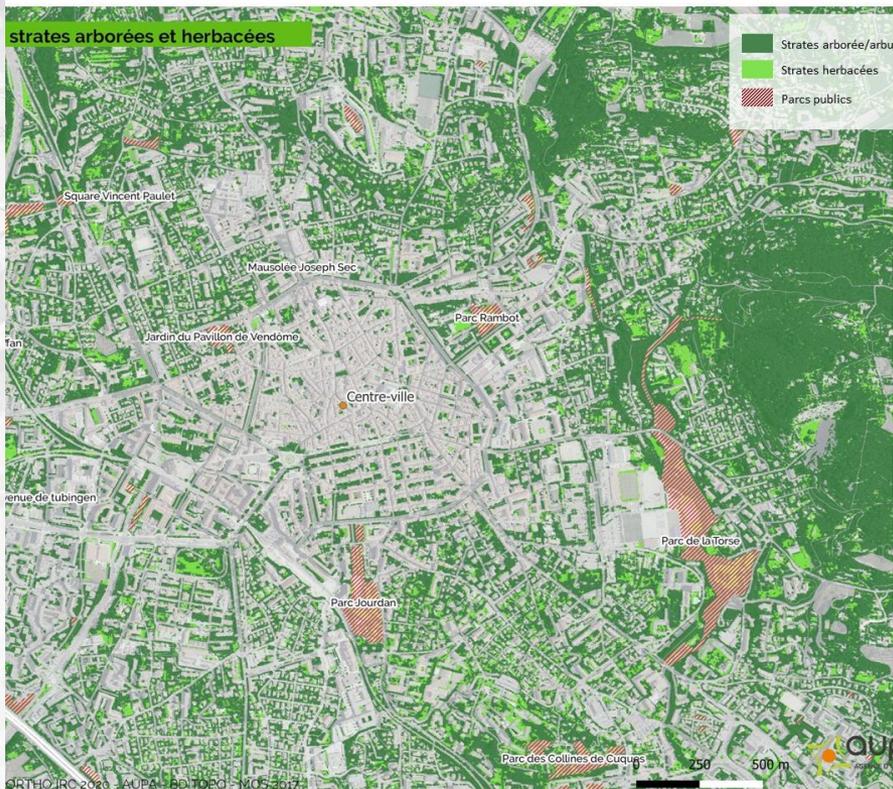


essentiel: faire des courses, travailler, s'amuser, se cultiver, faire du sport, se soigner... Le tout donc, à 15 minutes à pied ou à 5 minutes à vélo.



- Promouvoir la ville des courtes distances et de la proximité
- Favoriser une ville plus apaisée en privilégiant les alternatives à la voiture pour se déplacer

Un développement de proximité à l'écoute des changements sociétaux



- Engager un développement urbain moins consommateur d'espace et plus respectueux de la diversité des formes urbaines existantes, du patrimoine et des paysages.
- Renforcer le rôle du végétal comme élément majeur de la qualité de vie, notamment en ville



La traduction du projet dans le PLUi

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

**3
OAP
thématiques**

- Ressources, paysages et biodiversité
- Santé et bien-être au quotidien
- Attractivité pour demain

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

**5 OAP
secteurs
stratégiques**

- Axe Aix - Vitrolles
- Haute vallée de l'Arc
- Plan de Campagne
- Val de Durance
- Grand Site Concors Sainte-Victoire

Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

**36 OAP
communales**

Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

Règlement

Zonage / CES / hauteur / risques / mixité sociale

Compatibilité

Conformité

4 typologies d'OAP

Orientations sous forme de « Guide de bonnes pratiques » appliquées à l'ensemble du Pays d'Aix

**3
OAP
thématiques**

- Santé et bien-être au quotidien
- Ressources et paysages
- Attractivité pour demain

Orientations spatialisées à l'échelle de plusieurs communes sur des secteurs stratégiques du Pays d'Aix

5 OAP secteurs stratégiques

- Axe Aix - Vitrolles
- Grand site Concors Sainte-Victoire
- Haute vallée de l'Arc
- Plan de Campagne
- Val de Durance

Orientations spatialisées à l'échelle communale pour chacune des 36 communes

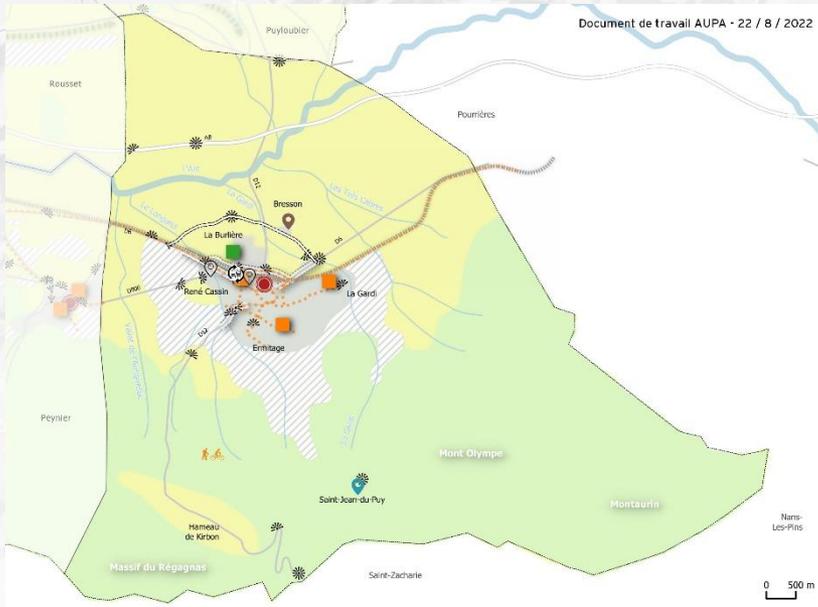
36 OAP communales

Orientations spatialisées à l'échelle de quartier

150 OAP sectorielles

Des cahiers communaux déclinant les OAP communales et OAP sectorielles

Exemple d'OAP communale



Exemple d'OAP sectorielle





Temps d'échanges

4

La traduction réglementaire
du PROJET de TERRITOIRE



Les outils de traduction réglementaire et portée sur les autorisations d'urbanisme

1

Les ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Définissent les principes d'aménagement

Obligatoires en zone 1AU

Possible en zone U ou 2AU

2

LE REGLEMENT

GRAPHIQUE

Le zonage – U / AU / A / N

Les règles de hauteur et d'emprise au sol

Les règles particulières d'implantation des constructions

Les protections paysagères
Les risques

Les servitudes de mixité sociale

Les emplacements réservés

ECRIT

Dispositions générales applicables à toutes les zones
Constructions interdites ou autorisées sous conditions

Règles générales d'implantation des constructions
Conditions de desserte / raccordement

Qualité des constructions

Surface d'espaces de pleine terre à préserver

Les SERVITUDES d'UTILITE PUBLIQUE

Plans de Prévention des Risques

Monuments historiques

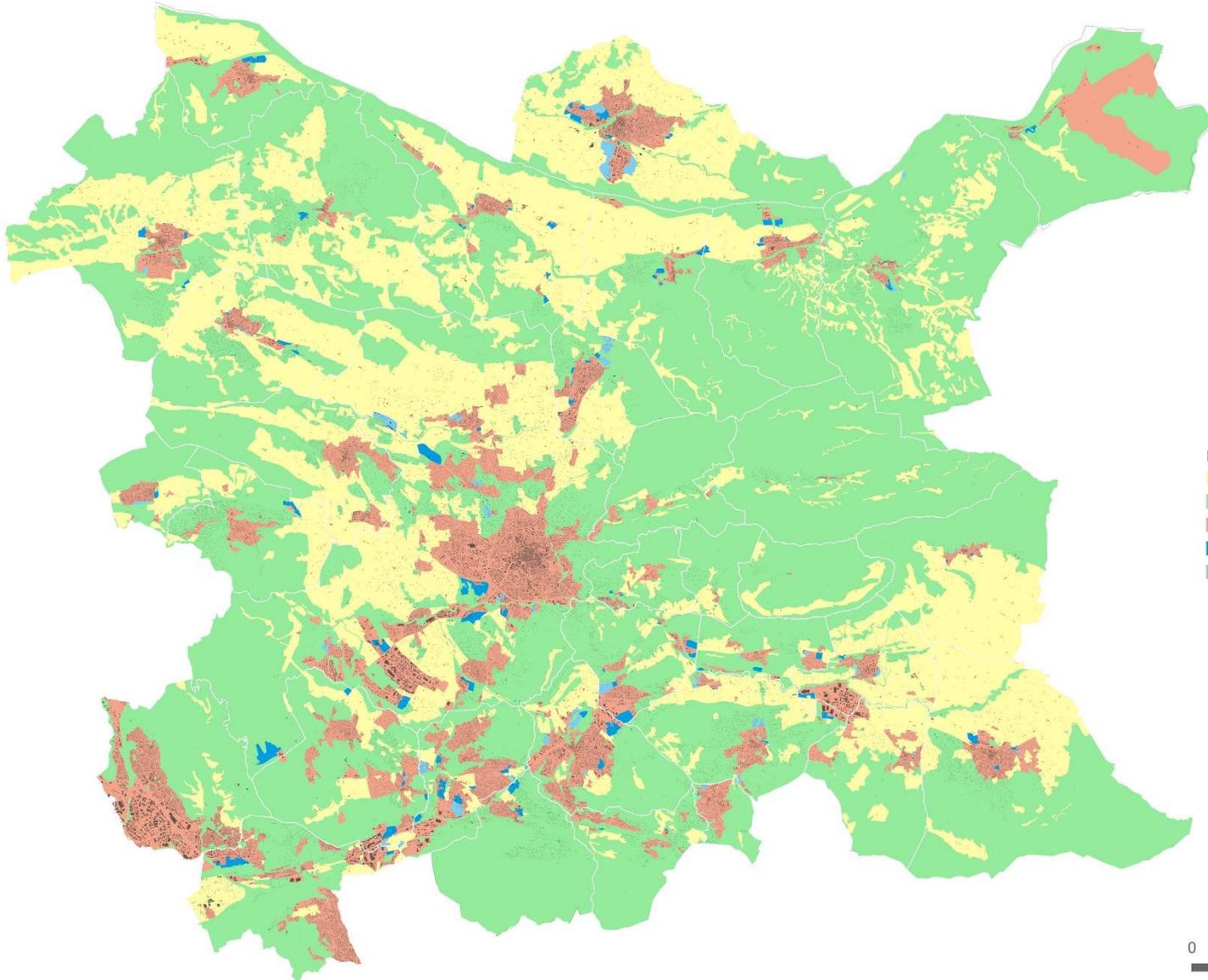
Plan d'Exposition au Bruit

...

COMPATIBILITE

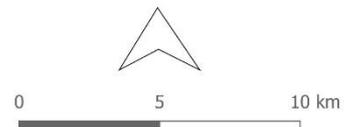
CONFORMITE

La répartition des différents zonages sur le territoire



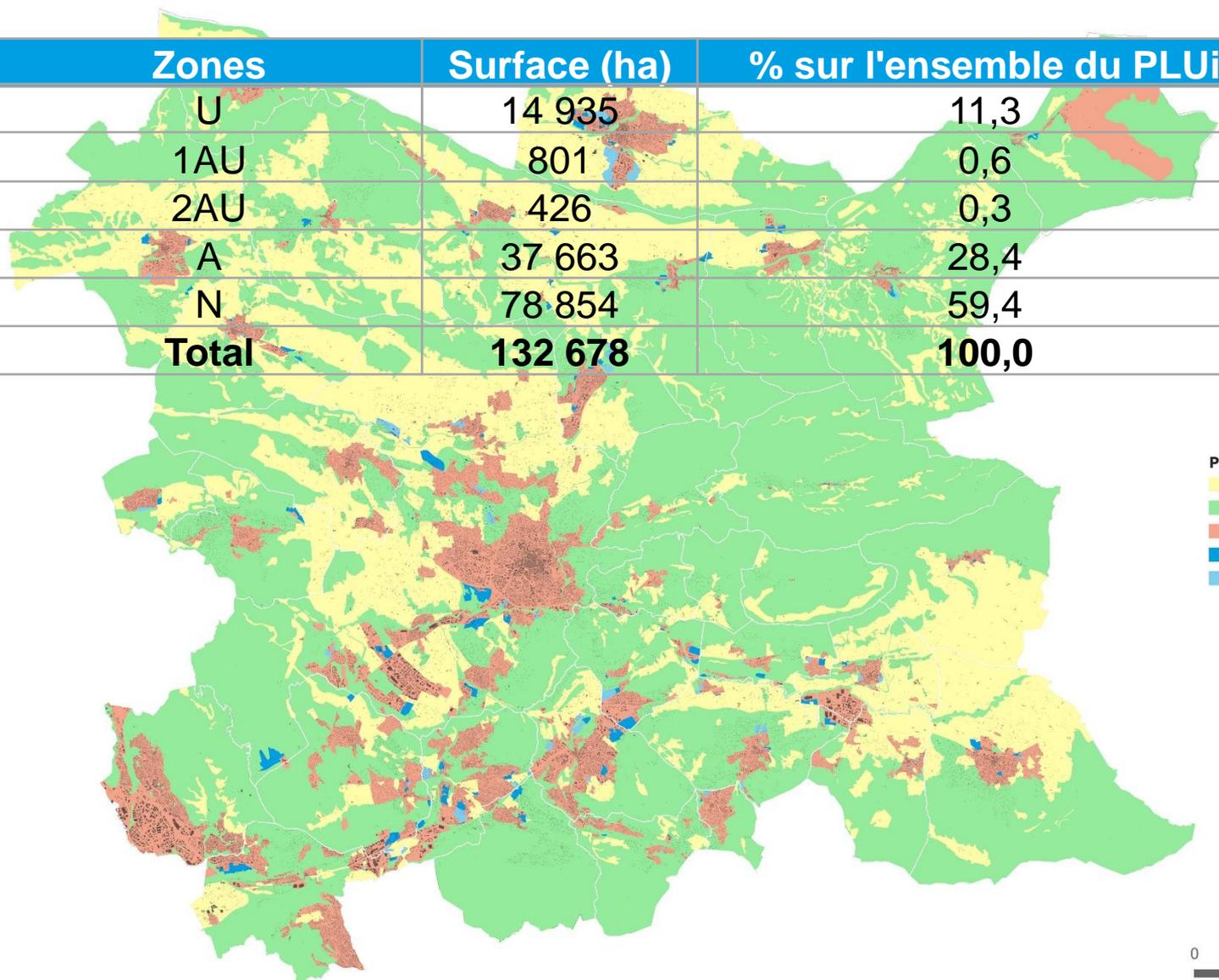
Principe de zonage PLUi

- Zones A
- Zones N
- Zones U
- Zones 1AU
- Zones 2AU



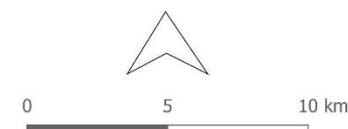
La répartition des différents zonages sur le territoire

Zones	Surface (ha)	% sur l'ensemble du PLUi
U	14 935	11,3
1AU	801	0,6
2AU	426	0,3
A	37 663	28,4
N	78 854	59,4
Total	132 678	100,0



Principe de zonage PLUi

- Zones A
- Zones N
- Zones U
- Zones 1AU
- Zones 2AU





**LES ZONES NATURELLES ET
AGRICOLES**

ZONES NATURELLES

La zone N correspond aux **espaces à vocation naturelle et forestière du territoire destinées à protéger les espaces naturels en raison de la qualité des sites, des milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt**, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique et/ou des secteurs soumis à des risques naturels importants.

La zone N vise à **assurer la préservation des espaces naturels du territoire**. Elle regroupe les espaces naturels assurant la préservation de l'environnement et/ou des secteurs soumis à des risques naturels importants.

La zone N comprend les secteurs suivants :

Nc	Secteurs de carrière
Nr	Espaces naturels remarquables au sens de la loi Littoral
Nj	Parcs et jardins d'agrément s'inscrivant en accompagnement du tissu urbain
Npv	Espaces pouvant accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables solaires
Nl	Secteurs naturels accueillant des usages sportifs, culturels et de loisirs
Nd	Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de l'Arbois

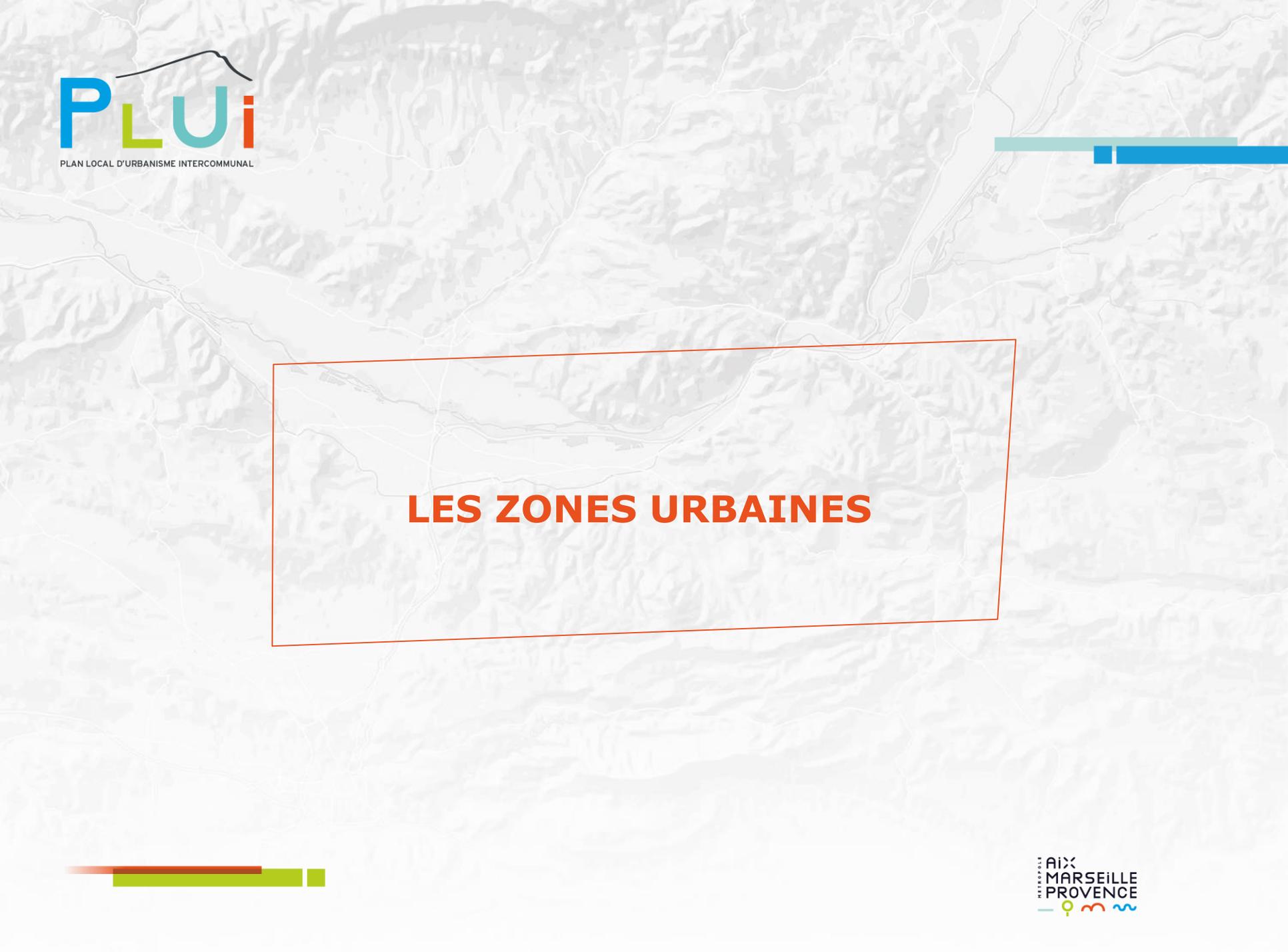
ZONES AGRICOLES

Les zones A correspondent aux zones à vocation agricole du territoire. Elles correspondent aux **secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.**

La zone A générale vise à **assurer la préservation des espaces agricoles du territoire.**

La zone A comprend les secteurs suivants :

Ap	Ce secteur regroupe les espaces agricoles concernés par des enjeux particuliers en matière de préservation des paysages et de maintien de la valeur agronomique des sols. Il permet d'autoriser de nouvelles constructions uniquement en complément de constructions existantes nécessaire à une exploitation agricole.
Apa	Le secteur Ap comprend un sous-secteur Apa correspondant à une zone strictement inconstructible pour des raisons paysagères.
Ar	Espaces agricoles situés en espaces remarquables au titre de la loi littoral.



LES ZONES URBAINES

Zones UA et UAb

Typo-morphologie dominante

Centre-ville historiques et noyaux villageois
Faubourg ancien



Lambesc



Pertuis



Puylobier

Caractéristiques de la zone

Tissu compact et dense concentrant des équipements publics et une importante activité commerciale et touristique.

Implantation du bâti en mitoyenneté à l'alignement de la rue.

Objectifs

- Préserver les caractéristiques patrimoniales des centralités anciennes, en conservant la forme urbaine des centres historiques dans leur singularité.
- Il s'agit d'une zone caractérisée par une compacité du bâti dans laquelle il convient de maintenir les caractéristiques des centres historiques, notamment en confortant la continuité des fronts bâtis sur rue.

La zone UA comporte un **secteur UAb** regroupant les faubourgs anciens situés en extension des centres historiques et aux abords des axes structurants.

Zones UAh

Typo-morphologie dominante

Hameaux



Trets



Peynier

Caractéristiques de la zone

Regroupement ancien de bâtiments autour d'un édifice au milieu de terres agricoles ou naturelles.

Correspond aux hameaux de taille significative ayant vocation à accueillir un développement mesuré.

Objectifs

- Permettre une évolution des hameaux au regard de leur localisation géographique, leurs caractéristiques urbaines (desserte, disponibilité foncière, formes urbaines...) tout en préservant leurs qualités patrimoniales.

Zones UB

Typo-morphologie dominante

Lotissement ancien
Immeubles continus d'habitat collectifs situés en première couronne d'urbanisation



Fuveau



Le Puy Sainte Réparate



Pertuis

Caractéristiques de la zone

Regroupe les zones urbaines mixtes en continuité des centres historiques et des cœurs de village.

Un zonage de première couronne qui recouvre une grande diversité de situations urbaines (ancienne ou récente).

Objectifs

- Privilégier une mixité fonctionnelle et des formes urbaines et favoriser la structuration du tissu urbain existant.
- Il vise également à encourager les projets de renouvellement urbain lorsque cela est possible.

Zones UBa et UBb

Typo-morphologie dominante

Lotissement ancien
Immeubles continus d'habitat collectif situés en première
couronne d'urbanisation



Peyrolles-en-Provence



Bouc-Bel-Air



Gardanne

Objectifs

La zone UB comporte 2 secteurs correspondant à des intentions d'intensification urbaine différentes :

- Le secteur UBa vise à permettre une certaine intensification urbaine notamment via les règles d'implantation.
- Le secteur UBb vise à une intensification urbaine plus modérée.

Zones UC

Typo-morphologie dominante

Ensembles discontinus d'habitat collectif



Venelles



Vitrolles



Châteauneuf-le-Rouge

Caractéristiques de la zone

Regroupe les secteurs urbains à dominante d'ensembles collectifs d'habitat majoritairement discontinus.

Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins, architecture récente souvent minimaliste.

Objectifs

- Permettre une mixité fonctionnelle et favoriser le développement de formes urbaines denses sur plusieurs niveaux tout en limitant les emprises au sol.

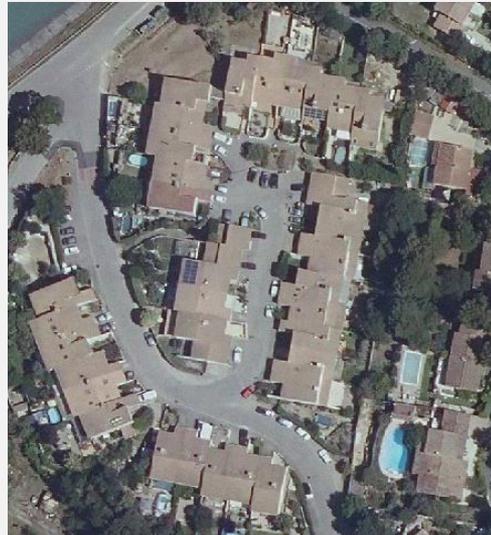
Zones UD

Typo-morphologie dominante

Habitat individuel groupé / Habitat individuel continu ou semi continu



Simiane-Collongue



Peyrolles-en-Provence



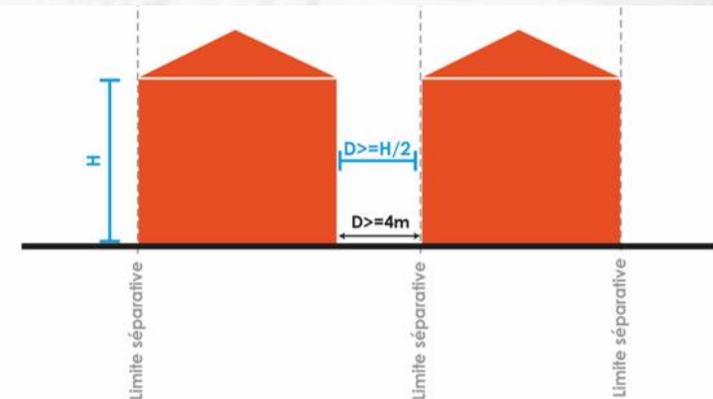
Cité minière de Gréasque

Caractéristiques de la zone

Zones urbaines mixtes à vocation d'habitat. Ce sont des zones mixtes à dominante d'habitat pavillonnaire groupé et de petits collectifs.

Objectifs

- Maintenir la diversité des formes urbaines du tissu urbanisé existant tout en permettant une certaine densification.



Zones UDa

Typo-morphologie dominante

Habitat pavillonnaire



Aix-en-Provence - Luynes



Gardanne



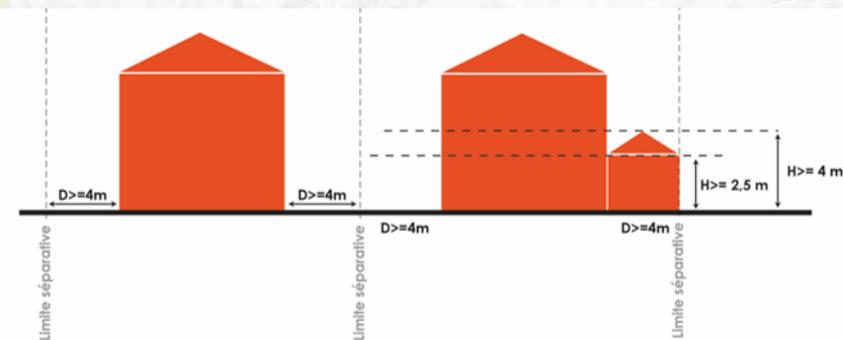
Meyreuil

Caractéristiques de la zone

Zone correspondant à une dominante pavillonnaire de densité intermédiaire, principalement caractérisé par une implantation des constructions en ordre semi continu.

Objectifs

- Maintenir la diversité des formes urbaines du tissu urbanisé existant tout en permettant une certaine densification.



Zones UDb

Typo-morphologie dominante

Habitat pavillonnaire



Le Tholonet



Ventabren



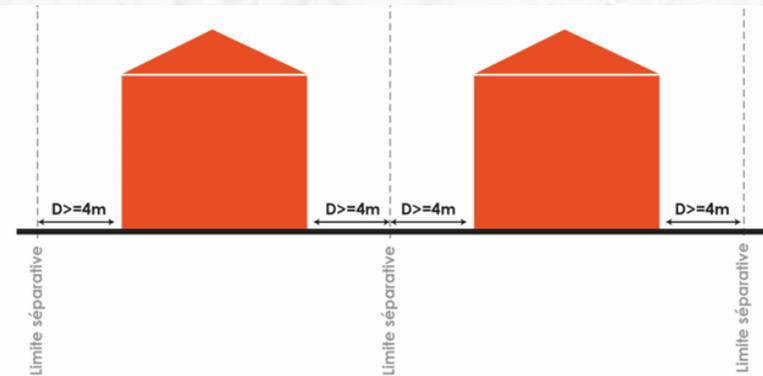
Rognes

Caractéristiques de la zone

Zone correspondant à une dominante pavillonnaire de densité moindre, principalement caractérisé par une implantation des constructions en ordre discontinu.

Objectifs

- Maintenir la diversité des formes urbaines du tissu urbanisé existant tout en permettant une certaine densification.



Zones UG

Typo-morphologie dominante

Bâtis diffus



Saint-Marc-de-Jaumegarde



Ventabren



Lambesc

Caractéristiques de la zone

Zones à dominante d'habitat pavillonnaire de plus faible densité, principalement situées en périphérie des centres urbains et des villages.

Tissu discontinu, peu ou non organisé, pouvant accueillir des activités et équipements complémentaires.

Objectifs

- Permettre le maintien des formes urbaines existantes tout en admettant l'accueil d'activités et équipements complémentaires à la vocation d'habitat de la zone.
- Gérer les interfaces avec les zones agricoles et naturelles avoisinantes.

Zones UI

Typo-morphologie dominante

Tissu mixte

Zones

Objectifs

Zone UI

Zone urbaine d'intensification où le renouvellement urbain est favorisé en prolongement du tissu urbain continu tout en préservant des espaces de respiration en cœur d'îlot.

Zone UIm

Zone urbaine qui a pour vocation d'optimiser le tissu urbain sans changer la physionomie générale du quartier et des formes urbaines (pas de rupture de volumétrie). Elle favorise **la diversification des fonctions urbaines et la mixité de l'habitat.**

Zone UIld

Zone urbaine dont la vocation est de maintenir les proportions existantes du tissu urbain, essentiellement composé de bâti pavillonnaire, pour leur permettre d'évoluer raisonnablement au regard des éléments de desserte existants et des qualités paysagères à ne pas altérer.

Zones UE

Typo-morphologie dominante

Zones d'activités mixtes



Egilles



Saint-Paul-lez-Durance



Fuveau

Caractéristiques de la zone

Regroupe les zones à dominante d'activités économiques mixtes.

Objectifs

- Favoriser autant le développement du tissu économique existant que la diversification des activités en permettant la densification du tissu existant.

Secteurs zones UE

Secteurs

Caractéristique de la zone

UEa

Zones d'activités économiques de proximité à dominante artisanale et de services

UEa1

Le secteur UEa comprend un sous-secteur UEa1 qui exclut la destination « commerce »

UEb

Zones d'activités économiques à dominante tertiaire

UEc

Zones d'activités économiques à dominante commerciale ou des pôles de vie commerciaux au sein de zone d'activités économiques

UEp

Zones d'activités économiques à dominante industrielle

Zones UP

Typo-morphologie dominante

Bâtiments publics ou recevant du public



Lycée international de Luynes
Aix-en-Provence



Stade La Gardi
Trets



Mairie / école primaire / complexe sportif
La Roque d'Anthéron

Caractéristiques de la zone

Zone correspondant aux secteurs d'équipements d'intérêt collectif et de services publics.

Objectifs

- La zone UP a pour vocation de permettre la structuration des pôles d'équipements publics.

Zones UT

Typo-morphologie dominante

Hébergement touristique et activités touristiques et de loisirs



Camping Capfun
Pertuis



Hôtel Les Lodges
Le Tholonet



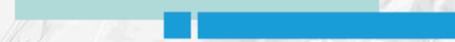
Hôtel Mercure
Châteauneuf-le-Rouge

Caractéristiques de la zone

Zone à dominante d'activités de loisirs et d'hébergement touristique.

Objectifs

- Maintenir et développer des activités touristiques et de loisirs.



LES ZONES URBAINES SPECIFIQUES

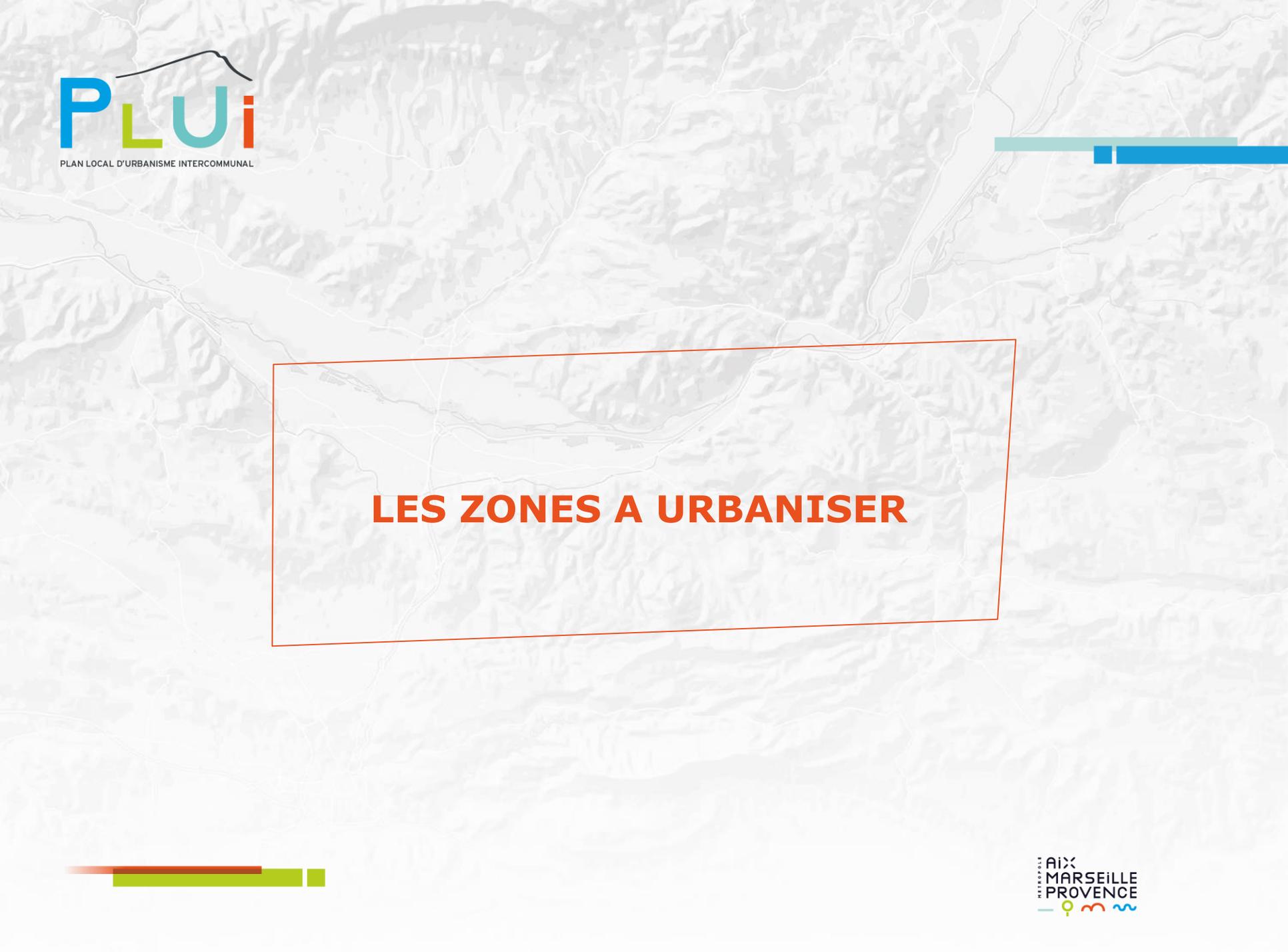


Zones US

Les zones US correspondent à des zones urbaines spécifiques qui ont pour vocation de permettre des formes urbaines particulières /ou des formes urbaines participant d'un projet urbain spécifique.

→ 17 zones spécifiques sur le PLUi

Exemple : Equipements liés à l'exploitation d'autoroute, Cadarache, Aéroport, aérodrome



LES ZONES A URBANISER

ZONES 1AU

Les zones 1AU aux **secteurs d'urbanisation future localisés en continuité des pôles urbains existants**, principalement en périphérie des centres urbains, des zones d'activités ou des villages.

Les zones 1AU sont automatiquement couvertes par une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

L'urbanisation de la zone 1AU est autorisée **sous condition de la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble** permettant de créer un niveau de desserte et d'équipements suffisants et en cohérence avec sa capacité d'accueil.

Lors de son urbanisation, le règlement de la zone applicable est celui de la zone U indiqué après le signe « 1AU ». *Par exemple, une zone 1AU-UB renverra au règlement de la zone UB.*

La zone 1AU comprend notamment les secteurs suivants :

1AU-UB, 1AU-UC, 1AU-UD	Dominante résidentielle
1AU-UE	Dominante économique
1AU-UP	Dominante d'équipements publics
1AU-UT	Dominante touristique

ZONES 2AU

Les zones 2AU correspondent aux zones d'urbanisation future **différée en raison de l'insuffisance des équipements à la périphérie immédiate de la zone** soumise à une procédure d'évolution préalable du PLUi avant ouverture à l'urbanisation.



Temps d'échanges

LA PROCHAINE REUNION PUBLIQUE

Mercredi 30 novembre 2022 de 18H00 à 20H00 à Peyrolles

à la Salle Frédéric Mistral

Secteur Nord : Jouques – Meyrargues – Pertuis – Peyrolles-en-Provence – Le Puy-Sainte-Réparate – La Roque-Janson – Saint-Marc-Jaumegarde – Saint-Paul-lez-Durance – Vauvenargues – Venelles

Comment participer à l'élaboration du PLUi ?



Grâce aux registres de concertation destinés à recevoir les observations du public. Ces registres sont mis à disposition au siège du Pays d'Aix et dans chacune des 36 communes.



Par voie postale :
A l'attention de Madame la Présidente
de la Métropole Aix Marseille Provence
Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme
intercommunal du Pays d'Aix
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Par mail : plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr
concertation-plui-paysdaix@mail.registre-numerique.fr



En participant aux rencontres de concertation organisées sur tout le territoire : réunions publiques, ateliers citoyens...



Merci de votre attention